



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mesures contre les distorsions de concurrence phytosanitaires

Question écrite n° 35086

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le soutien à la filière fruits et légumes durant la période de crise de la covid-19. Depuis le mois de mars 2020, les producteurs se mobilisent pour continuer à fournir aux Français des produits bons et sains, issus de l'agriculture conventionnelle et biologique. Si les mesures de soutien au secteur agricole dans le cadre du plan de relance vont dans le bon sens, les producteurs constatent toujours les mêmes difficultés sur le terrain notamment sur le plan sanitaire : les ravageurs et maladies sont de plus en plus présents (pucerons, punaise diabolique, rouille grillagée, etc.) et les solutions de lutte manquent. Il ne peut pas y avoir de soutien et de plan de relance efficace sans repartir des réalités du terrain. Pour la filière fruits et légumes, cela se traduit par la nécessité de permettre aux producteurs de lutter efficacement contre les maladies et ravageurs, et d'avoir accès aux mêmes outils que leurs homologues européens. Dans ce contexte, Mme la députée demande à M. le ministre quelles mesures spécifiques le Gouvernement entend mettre en œuvre dans le domaine de la protection contre les maladies et ravageurs sans pour autant renoncer aux exigences sanitaires élevées du pays. Elle lui demande les pistes envisagées pour mettre fin aux distorsions de concurrence phytosanitaires intra-européennes et extra-européennes venant de pays mettant en œuvre des normes sociales et environnementales plus faibles.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-France Lorho](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35086

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 décembre 2020](#), page 9347

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)